



**CTAD - TheorHis**  
Centre de Théorie et Analyse du Droit  
UMR 7074 CNRS

**« Pouvoir constituant » et « révision constitutionnelle »**

*Analyse théorique du débat italien*

Depuis 70 ans, un important débat théorique s'est développé en Italie, à propos de la différence entre “pouvoir constituant” et “révision constitutionnelle”, ce qui est tout à fait différent de la distinction classique en France entre « pouvoir constituant originaire » et « pouvoir constituant dérivé.

Le problème soulevé en Italie est celui des limites (codifiés ou non-codifiés) à la révision : l'interrogation sur la possibilité que la Constitution elle-même donne d'un façon explicite ou implicite des limites matérielles et/ou formelles au Parlement à propos de la révision.

Ce débat pose donc la question de l'existence d'une sorte de hiérarchie interne entre normes constitutionnelles, de la possibilité que la Cour constitutionnelle utilise cette hiérarchie pour contrôler la légitimité constitutionnelle de lois constitutionnelles par rapport au principes supérieurs, et de manière plus générale la question de l'existence d'une “supra-constitutionnalité” immanente.

La présentation s'attachera à présenter ces questions et à comprendre toutes les implications théoriques d'une telle construction.

*Prof. Enrico Grosso*  
*Professeur de droit constitutionnel*  
*Université de Turin (Italie)*